

# VILLE DE PORTNEUF

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 6 417 560, sis en bordure de la 1<sup>re</sup> Avenue, portant le matricule 9773 52 0646.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.1.2 du règlement de zonage #116 afin de modifier l'orientation des futures résidences sur les lots projetés 6 496 588 et 6 496 589. Les nouvelles constructions auront la même orientation que les maisons voisines construites depuis plusieurs années.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 25 mars 2022.

France Marcotte  
Greffière